

DELIBERATION
DU
CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le lundi treize mars à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur youtube. Elle est disponible sur le site de la commune.

Date de
convocation :

Mardi 7 mars 2023

Présents : Mesdames, Messieurs ANDRÉ-SABOURDY Isabelle, DEGUILLARD Julie, GEZEQUEL Damien, GROSEIL-MOREAU Arlette, JOUAULT Jaroslava, JOURDAN Christiane, LEFEUVRE Gaël, MAHÉO Aude, MÉTAYER Chrystèle, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, POINTIER Virginie, RAOUL Gérard, THÉRAUD Carine, TORTELLIER Laëtitia, VAN CAUWELAERT Damien

Mis en ligne :

Jeudi 16 mars 2023

Procurations de vote et mandataires : Mme DORIA Anne ayant donné pouvoir à M. LEFEUVRE Gaël, M.LETENDRE Christophe ayant donné pouvoir à Mme DEGUILLARD Julie, M. SERANDOUR Cyril ayant donné pouvoir à Mme JOUAULT Jaroslava, M. SOUQUET Eric ayant donné pouvoir à M. Gérard RAOUL

Nombre de
Conseillers en
exercice : 29

Absents : M. DA CUNHA Manuel, PEROT Marlène, BONNAFOUS Catherine, CAÏTUCOLI Christiane, LE GUENNEC Jean-Michel, NOULLEZ Sébastien, SIMON Didier, M. LEJOLIVET Bertrand, Mme VALLEE Priscilla

Présents : 16
Votants : 20
Quorum : 15

Monsieur Damien VAN CAUWELAERT est nommé secrétaire de séance.

Mme Véronique COGEN-LE NOZER, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 7 mars 2023) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies

2023-32 - Finances : Fonds de concours Rennes Métropole – acceptation du soutien à l'investissement communal pour le city stade

Rapporteur : Vincent POINTIER

VU l'avis de la commission Ressources et vie économique du 07 mars 2023,

CONSIDERANT que la commune peut bénéficier d'une aide financière de Rennes Métropole dans le cadre du fonds de concours de soutien à l'investissement communal ;

CONSIDERANT que le bureau métropolitain de Rennes Métropole du 1^{er} décembre 2022 a décidé d'attribuer un fonds de concours de 13 350 € à la commune de Thorigné-Fouillard pour la création d'un terrain multisport ;

Pour bénéficier de ce fonds de concours,

**Après avoir délibéré, par 20 voix pour,
Les membres du Conseil Municipal décident :**

D'AUTORISER la signature de la convention financière
D'ACCEPTER le fonds de concours.

**Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gaël LEFEUVRE**

